

Visite des tunnels Déclaration du visiteur



Une visite des tunnels de la Prison de Fremantle est une petite aventure qui comprend quelques risques. La visite dure deux heures et demie pendant lesquelles vous devrez emprunter des escaliers, grimper aux échelles, vous déplacer sur des surfaces inégales, vous faufiler dans d'étroits couloirs et manoeuvrer un petit canoë. Cette expérience demande un certain effort physique et malgré l'équipement fourni en vue d'assurer votre confort et votre sécurité, il est nécessaire que vous soyez physiquement en bonne forme, relativement agile avec une assez bonne coordination.

Plusieurs facteurs peuvent affecter votre aptitude à participer à cette visite : la peur des espaces clos ; la claustrophobie, la peur du vide, le vertige, l'angine de poitrine ou toute autre mauvaise condition cardiaque : hypertension, mauvaise vue (malgré le port de lunettes ou verres de contact), crises d'asthme aigue et non suppressibles, diabète ou épilepsie, problèmes de dos ou autre blessure ainsi que tout handicap physique ou situation de santé qui pourraient affecter votre aptitude à marcher, monter en échelle, à vous déplacer dans des espaces restreints et à embarquer et à manoeuvrer un petit canoë. **Si vous êtes enceinte ou si vous avez été récemment opéré, nous vous conseillons de ne pas effectuer cette visite.**

Vous devriez envisager de ne pas effectuer cette visite au cas où vous seriez affecté par tout handicap et en tout état de cause, si vous craignez de compromettre votre sécurité et votre état de santé ainsi que la sécurité et la santé des autres visiteurs et celle du personnel de la Prison de Fremantle. **En cas de doute, veuillez consulter votre Guide.** Il est interdit d'emmener des effets personnels pendant la visite ; vous devez donc prendre les dispositions nécessaires avec votre Guide si vous désirez emporter des médicaments indispensables (par exemple, les inhalateurs pour asthmatiques).

L'une des conditions d'admission aux parcours souterrains exige que vous puissiez revêtir l'équipement de sécurité fourni par la Prison de Fremantle.

DECLARATION DU VISITEUR

Je déclare que :

1. Je suis âgé d'au moins 12 ans.
2. Je ne pense pas que mon état de santé physique ou psychologique puisse me nuire ou compromettre ma sécurité ou la santé et la sécurité de tout autre participant à cette visite des tunnels.
3. Je consens à subir un alcootest et comprends que je ne pourrai pas participer à la visite des tunnels si mon niveau de concentration d'alcool dans le sang atteint ou dépasse 0,05%.
4. Je ne suis sous l'influence d'aucune drogue.
5. Je n'emmènerai aucun effet personnel durant ma visite sans la permission expresse de mon Guide.
6. Je n'endommagerai, ne dégraderai et n'enlèverai aucun des éléments et biens de la Prison de Fremantle, des tunnels et de l'équipement fourni.
7. J'obéirai et suivrai les instructions de mon Guide à tout moment, respecterai les autres participants et ne troublerai pas leur visite sous peine de me voir exclu de la visite, sans remboursement de frais, au cas où je ne me conformerais pas à ce règlement.

Je comprend mes obligations ci- après et certifie que :

8. Je suis entré et demeure dans l'enceinte et la propriété de la Prison de Fremantle à mes risques.
9. La Prison de Fremantle ne sera pas tenue responsable de toute perte, dégât ou blessure occasionnés par mon état actuel de santé, physique ou psychologique. Je ne tiendrai pas la Prison de Fremantle responsable de toute perte, dégât ou blessure résultant du non-respect éventuel, de ma part, à des consignes de sécurité.
10. J'exonère et dégage, par la présente, dans les limites prescrites par la loi, la Prison de Fremantle, le Gouvernement d'Australie-Occidentale, ses employés et mandataires de toutes revendications présentes ou futures dans le cadre de ma visite des tunnels de la Prison de Fremantle ou de tout autre évènement faisant l'objet de cette déclaration. Je reconnais que ceci comprend aussi toutes revendications éventuelles auxquelles je peux ou pourrais avoir droit en l'absence de cette déclaration.
11. J'autorise la Prison de Fremantle à faire usage et à reproduire, à toutes fins, toute photo de ma personne, sans m'offrir quelconque dédommagement ; je reconnais aussi que toutes photos qui me seraient éventuellement fournies ou que je pourrais éventuellement acheter auprès la Prison de Fremantle sont la propriété exclusive de la Prison de Fremantle et que je n'en ferai aucun usage commercial sans l'accord écrit de la Prison de Fremantle.
12. Je suis seul responsable de ma décision de participer à la visite des tunnels de la Prison de Fremantle.

Nom : Signature :

Domicile : Signature du parent/tuteur (le cas échéant) :
Tout participant âgé de 12 à 17 ans doit obtenir la signature de son parent ou tuteur

..... (Code postal) Date :

Confidentialité

Il est entendu que les renseignements que vous communiquez sur ce formulaire sont personnels et confidentiels et qu'aucun usage n'en sera fait hors de la nécessité, à l'avenir et le cas échéant, de confirmer votre participation à une visite des tunnels de la Prison de Fremantle. Ces renseignements ne seront pas communiqués aux tiers ou utilisés à des fins commerciales ou promotionnelles.